

Mission du CDUC

Les organismes de bassin versant (OBV) sont les principaux acteurs de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Ainsi, le CDUC se veut une table de concertation regroupant différents intervenants concernés par la ressource EAU. **Sa mission première est de protéger et mettre en valeur l'ensemble du territoire du bassin versant de la rivière du Chêne.**

Ses objectifs

- Parfaire ses connaissances du bassin versant;
- Favoriser la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;
- Informer, consulter et sensibiliser la population sur les problématiques liées à l'eau;
- Appuyer les initiatives de protection, de restauration et de mise en valeur;
- Assurer la concertation et la représentativité des différents secteurs d'activités et des différentes parties du bassin versant au sein de l'organisme;
- Réaliser et mettre en place un *Plan directeur de l'eau*.

Volet 1 – Prise en charge de la Zone de gestion intégrée de l'eau du Chêne

Le CDUC s'est engagé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à prendre en charge la Zone de gestion intégrée de l'eau du Chêne englobant le bassin versant de la rivière du Chêne ainsi que l'ensemble des petits bassins versants s'écoulant au Fleuve entre Leclercville et Saint-Nicolas. L'année 2009-2010 est une période de transition pour adapter le CDUC à cette nouvelle échelle territoriale. Il est convenu que le CDUC rendent les livrables suivants au MDDEP.

D'ici le 15 novembre 2009 :

- Identifier et informer les acteurs et la population du territoire de la Zone du Chêne, situé à l'extérieur du bassin versant de la rivière du Chêne, de leur intégration à la Zone;
- Amorcer une recherche de données pour cette nouvelle portion de territoire;
- Solliciter la participation des acteurs pertinents de ce nouveau territoire au conseil d'administration (CA) de l'organisme;
- Proposer un projet de modification des statuts et règlements comprenant la structure de l'organisme (CA);
- Convoquer une Assemblée générale spéciale afin de ratifier les modifications des statuts et règlements et d'élire les nouveaux membres du CA;
- Modifier les lettres patentes;
- Tenir un premier CA.

** Adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale des membres du CDUC le 3 juin 2009.*

Volet 2 - Plan directeur de l'eau (PDE) de la Zone de gestion intégrée de l'eau du Chêne

La réalisation d'un Plan directeur de l'eau est un des mandats des organismes de bassin. Le PDE établit les priorités d'action pour les prochaines années. Il s'appuie d'abord sur la vision qu'ont les acteurs de leur territoire et des ressources en eau. Pour la prochaine année, la réalisation d'un portrait préliminaire est envisagée de façon à faire ressortir les principaux enjeux de la Zone. Les principales activités de ce volet sont :

- Élaborer un calendrier de réalisation du PDE;
- Faire connaître les étapes d'élaboration du PDE;
- Consulter la population sur ses préoccupations relatives à l'eau ;
- Développer une vision concertée des ressources en eau avec le CA;
- Produire un portrait biophysique et socioéconomique de la Zone du Chêne.

Volet 3 - Sensibilisation et communication

La sensibilisation de la population et des partenaires facilite l'élaboration et la réalisation du PDE. Ils doivent également être informés de l'avancement des travaux associés à l'élaboration du Plan directeur de l'eau ainsi qu'aux autres activités du CDUC.

- Dans le cadre du Plan d'action contre les cyanobactéries 2009-2010, réaliser une plantation d'arbres (en juin) et diverses activités de sensibilisation aux riverains ;
- Participer à l'élaboration et faire la promotion du Forum régional sur la Gestion intégrée de l'eau qui se tiendra en octobre 2009;
- Tenir un kiosque du CDUC lors de l'Exposition agricole de Saint-Agapit du 29 juillet au 2 août 2009 ;
- Organiser une activité de nettoyage des berges dans le cadre du Grand nettoyage canadien des rives, entre le 19 et le 27 septembre 2009 ;
- Introduire l'outil pédagogique *J'adopte un cours d'eau* dans au moins une école primaire ;
- Obtenir et distribuer les outils de sensibilisation existants sur différentes problématiques reliées à l'eau (cyanobactéries, importance des bandes riveraines, entretien des installations septiques, protection et conservation des milieux humides, etc.). Ces outils peuvent prendre la forme de dépliants, de contenu sur le site WEB, de visites terrain.
- Bonifier et mettre à jour le site Internet;
- Rédiger 10 articles pour le journal *Le Rassembleur*;
- Distribuer les 2000 dépliants corporatifs du CDUC ;
- Valoriser les actions et projets existants dans le bassin versant par la diffusion des «bons coups». (Ex. entreprises agricoles engagées dans la conservation des ressources eau/sol, municipalité réalisant des travaux d'assainissement, etc.).

Volet 4 – Développement des connaissances, restauration et mise en valeur des écosystèmes aquatiques

Dans sa volonté de jouer un rôle d'initiateur, de facilitateur, d'assistance ou de partenaire dans l'éclosion de projets en lien avec sa mission, le CDUC entend :

- Mettre sur pied du programme de suivi de la qualité de l'eau de juin à octobre 2009 sur le territoire de la Zone du Chêne dans le but d'identifier « les points chauds » et d'amorcer un suivi de stations témoins ;
- Évaluer la possibilité de caractériser des cours d'eau et l'état des bandes riveraines en milieu agricole via le Programme Prime-Vert du MAPAQ ;
- Évaluer la possibilité de mettre en oeuvre des actions identifiées aux diagnostics spécialisés réalisés par le MAPAQ en 2008 sur les rivières Bois-Clair et Tête-de-la-rivière-Huron ;
- Travailler à la mise en valeur de la rivière du Chêne par des accès au cours d'eau et la réalisation d'activités récréatives (descente en canot, aménagement de sentier (prolongement). Ces actions favorisent le développement d'un sentiment d'appartenance vis-à-vis de la rivière.

Volet 5 - Financement

Un financement couvrant le fonctionnement du CDUC est offert par le MDDEP pour la prise en charge de la Zone de gestion intégrée de l'eau du Chêne. Il s'agit de remplir les exigences ministérielles afin de d'obtenir ce financement. D'autre part, il est souhaitable d'obtenir du financement de divers programmes et fondations pour la réalisation de projets spéciaux.

- Répondre aux exigences du MDDEP afin de d'obtenir le financement attribué à la Zone du Chêne ;
- Modifier et poursuivre la campagne de financement initiée à l'hiver 2008 auprès des partenaires municipaux et économiques du milieu ;
- Rechercher de nouveaux partenaires financiers (Programme Prime-Vert du MAPAQ, Réseau-rivières du MDDEP, Fondation de la Faune du Québec, diverses fondations, etc.).

Volet 6 – Ressources humaines

Une permanence est assurée par la coordonnatrice depuis le 1^{er} juin 2009. Il s'agit de maintenir cette permanence et de constituer une équipe de travail en engageant un(e) chargé(e) de projet au cours de l'année.